





In présence de ces justifications, le Tribunal a débouté l'accusation...

Encore des malfaiteurs que la révélation amène devant le Tribunal...

— M. le président a résumé les débats, et les jurés, saisis de nombreuses questions, se sont retirés pour délibérer.

— M. le président Cazeneuve : Je reçois à l'instant une lettre de M. Cornillat, officier de la légion d'honneur...

— M. le président a résumé les débats, et les jurés, saisis de nombreuses questions, se sont retirés pour délibérer.

deux nœuds. En la voyant tomber, je me suis écrié : Ah ! voilà le trésor ! J'ai appelé le maçon Philippou, qui travaillait dans la même pièce ; nous avons défilé la corde et ouvert la boîte...

Voici maintenant la version de Philippou : C'est le menuisier Quinon qui a trouvé la boîte et qui l'a ouverte ; je n'étais pas même là pour le moment ; je travaillais à l'étage au dessus, et, lorsque je suis descendu, la boîte était déjà ouverte.

Enfin le sieur Coffignon, se trouvant, au mois de mars 1848, comme officier, de garde à la mairie de son arrondissement, un individu qu'il n'a pu voir dans la foule s'est penché à son oreille et lui a dit : « Philippou a porté l'argenterie à la Monnaie, au bureau de change, et il en résulte que, le 21 mars, un homme, qui s'était fait inscrire sous le nom de Philippou ou Philippeau, disant demeurer rue des Filles-du-Calvaire, 7, avait déposé 449 grammes d'argenterie contre lesquels on lui avait compté une somme de 92 fr. 56 c. On se transporta rue des Filles-du-Calvaire, 7, et l'on n'y trouva qu'une maison depuis longtemps en construction où personne ne demeure.

— M<sup>me</sup> Rondy, sage-femme, se présentant aujourd'hui devant la police correctionnelle pour déposer sur les détails d'un vol commis à son préjudice dans des circonstances assez singulières.

— L'obligée matrone se munait alors d'une paire de draps de toile, d'une douzaine de serviettes et sort avec le jeune homme.

— M<sup>me</sup> Rondy entre dans la chambre et voit, au fond d'une alcôve, une femme qui paraît dormir fort paisiblement. Elle s'assied près du lit, attend quelques instants et se décide enfin à réveiller la dormeuse qui ne remuait toujours pas.

— Ne doutant pas que la femme chez laquelle elle se trouvait ne fût complice de cette habile escroquerie, elle alla déposer une plainte chez le commissaire de police, et c'est par suite de cette plainte que la fille Châtellard comparait devant le Tribunal.

— Lorsque la garde républicaine fut formée après les journées de février, les hommes qui avaient pris part à ce mouvement, auquel se joignirent quelques anciens militaires et des ouvriers sans ouvrages, furent admis à composer ce corps destiné à remplacer la garde municipale.

— M. le président a résumé les débats, et les jurés, saisis de nombreuses questions, se sont retirés pour délibérer.

— Peu de jours après l'exécution militaire du sergent Herbulot, du 24<sup>e</sup> de ligne, on s'entretenait de cette affaire au poste de la barrière de Fontainebleau, fourni par un détachement du même régiment, commandé par un lieutenant. Un des hommes du poste, nommé Huet, avait pris part à la conversation sans manifester aucun sentiment qui put faire croire qu'il eût aucune mauvaise pensée.

— L'explosion, quoique faible, éveilla le lieutenant, qui, stupéfait de cette odieuse attaque, saisit l'arme avec la main droite restée hors du lit, et détoura la baïonnette. Embarrassé dans la couverture, il ne put se lever promptement ; pendant qu'il se débattait ainsi, Huet recula de deux ou trois pas, et retirant l'arme des mains de l'officier, il se précipita de nouveau sur lui et lui porta plusieurs coups de baïonnette.

— Tout le monde a entendu raconter cette histoire de voleurs.

— Un prétendu officier de police se présentait dans une habitation isolée, habitée par une vieille dame ; et, la sommant au nom de la loi et avec l'emploi des formalités d'usage d'ouvrir ses coffres et ses armoires pour y laisser rechercher la fausse monnaie qu'elle était accusée de fabriquer ; le prétendu agent et ses aides profitant de la confiance forcée qui leur était accordée, enlevèrent adroitement toutes les valeurs qu'ils trouvaient.

— Une tentative de vol, sur une moins grande échelle, il est vrai, mais qui dénote autant d'audace, car elle a eu lieu, non dans un lieu isolé, mais au sein d'une population nombreuse, vient de rappeler ce fait aux habitants d'une commune de la banlieue.

— Il y a quelques semaines, une descente de justice eut lieu dans la maison tenue par cette femme pour y rechercher les preuves d'un délit contre les mœurs.

— Pendant ce temps, voici ce qui s'était passé. Après le départ de la logeuse, les deux officiers recors étaient restés seuls à la maison avec une femme de peine occupée à faire la lessive. Pour éloigner cette femme ils lui dirent de laisser son linge et de se retirer, qu'ils n'avaient pas voulu dire à la femme N., sa maîtresse, où en était son affaire ; qu'en réalité, elle était condamnée à cinq ans de prison et à 200 francs d'amende, et que si, elle, femme N., restait dans la maison, elle allait être arrêtée par eux comme complice : la servante était heureusement moins crédule ou moins facile à effrayer que la maîtresse, ses soupçons étaient d'ailleurs éveillés par la vue d'un troisième individu de mauvaise mine qui rôdait autour de la maison. Elle ne voulut point se retirer. Alors un de ces hommes eut l'incroyable audace de se rendre chez l'adjoint au maire : ce dernier était absent.

— M. le président a résumé les débats, et les jurés, saisis de nombreuses questions, se sont retirés pour délibérer.

— M. le président a résumé les débats, et les jurés, saisis de nombreuses questions, se sont retirés pour délibérer.

quinte à seize ans, d'une beauté remarquable, et dont la mise, quoique fort simple, annonçait l'aisance, a été subitement saisie, au moment où elle traversait la rue aux Fers, d'une crise douloureuse qui lui a fait presque aussitôt perdre connaissance. Transportée par les témoins de cet événement au poste de la rue de la Lingerie, elle y a reçu aussitôt les soins de deux médecins du voisinage, MM. les docteurs Despreux et Matry ; mais bientôt son état est devenu tellement grave, que, d'un commun accord, les deux hommes de l'art l'ont fait transporter à l'Hôtel-Dieu.

Dans les courts intervalles où cette jeune personne avait pu recouvrer connaissance, il lui avait été impossible de proférer un mot, de dire son nom, d'indiquer la demeure de sa famille. Seulement, sur le premier feuilleton d'un livre de messe qui se trouvait dans son manchon, on avait trouvé cette indication : M<sup>lle</sup> Ida de Margueret.

— M. le directeur général des musées nationaux a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de dimanche 26 novembre, les galeries supérieures du Louvre (comprnant les salles des Antiques, des objets du moyen âge et de la Renaissance et de la collect on égyptienne), seront ouvertes pour l'étude tous les jours de la semaine (excepté le dimanche et le lundi), et pour les visiteurs tous les dimanches et jours de fêtes.

— TURQUIE (Constantinople), le 6 novembre. — Un crime épouvantable vient d'être commis par fanatisme religieux dans le quartier de Piri-Pacha, de Constantinople, qui est en grande partie habitée par des juifs.

— REPUBLIQUE ARGENTINE (Buenos-Ayres), 1<sup>er</sup> octobre. — Le Comercio del Plata rapporte le trait suivant du dictateur argentin.

— « Un curé de Buenos-Ayres ayant séduit une jeune fille et l'ayant enlevée, fut rejoint dans la province de Corrientes, et ramené dans la capitale avec sa complice. Rosas les condamna tous deux à mort et ordonna que l'exécution eût lieu sans retard. Mais la jeune fille était enceinte, et ne devait être délivrée que dans un mois. Sans s'arrêter à cette considération, Rosas ordonna que l'on passe outre, après avoir toutefois baptisé l'enfant dans le sein de sa mère, en faisant boire à celle-ci de l'eau bénite ! Le croira-t-on ? Cette sacrilège et barbare plaisanterie a été accomplie, puis l'infortunée jeune fille a été livrée aux soldats pour être fusillée. L'émotion et l'horreur des exécuteurs était telle que c'est à la troisième décharge seulement que la condamnée est tombée. — Sommes-nous bien au dix-neuvième siècle ? »

— BOURSE DE PARIS DU 25 NOVEMBRE 1848.

— AU COMPTANT.

Cinq 0/0, jouis. du 22 mars.	64 25	0/0 de l'Étranger.	65
Quatre 1/2 0/0, du 22 mars.	—	Espagne, dette active.	—
Trois 0/0, jouis. du 22 déc.	42 70	Autriche, dette active.	—
Deux 0/0, jouis. du 22 déc.	—	Belgique, Emp. 1831.	25
Un 0/0, jouis. du 22 déc.	—	Belgique, Emp. 1847.	—
Rentes de l'État.	—	Belgique, Emp. 1847.	—
Bons du Trésor.	—	Belgique, Emp. 1847.	—
Actions de la Banque.	1345	Belgique, Emp. 1847.	—
Remb. de la Ville.	—	Belgique, Emp. 1847.	—
Obligations de la Ville.	—	Belgique, Emp. 1847.	—
Caisse hypothécaire.	—	Belgique, Emp. 1847.	—
Caisse A. Gouin, 1000 f.	—	Belgique, Emp. 1847.	—
Zinc Vieille-Montagne.	—	Belgique, Emp. 1847.	—
Rente de Naples.	—	Belgique, Emp. 1847.	—
Récépissés de Rothschild.	75	Belgique, Emp. 1847.	—

— FIN COURANT.

5 0/0 courant.	64 55	65 40	64 50	65 45
5 0/0, emprunt 1847, fin courant.	64 50	65 20	64 50	65
5 0/0, fin courant.	42 50	42 42	42 35	42 70
3 0/0 belge.	—	—	—	—
5 0/0 belge.	—	—	—	—

— CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

AU COMPTANT.	Mier.	Aujourd.	AU COMPTANT.	Mier.	Aujourd.
Saint-Germain.	—	—	Paris à Lyon.	355	—
Versailles r. droite.	—	102 50	Paris à Strasbourg.	—	326 25
— rive gauche.	—	98 25	— Tours à Nantes.	—	310
Paris à Orléans.	587 50	590	Bordeaux à Cette.	—	314 25
Paris à Rouen.	350	350	— Lyon à Avignon.	—	—
— Orléans à Tours.	—	—	— Montpellier à Cette.	—	—
Rouen au Havre.	165	165	— Famp. à Hazeb.	—	—
Marseille à Avig.	150	155	— Famp. à Hazeb.	—	—
Strasb. à Bâle.	76 25	77 50	— Famp. à Hazeb.	—	—
Orléans à Vierzon.	216 25	216 25	— Famp. à Hazeb.	—	—
Roulog. à Amiens.	—	—	— Famp. à Hazeb.	—	—
Orl. à Bordeaux.	—	—	— Famp. à Hazeb.	—	—
Chemins du Nord.	341 25	342 50	— Famp. à Hazeb.	—	—
— Valenciennes.	—	—	— Famp. à Hazeb.	—	—
— Lille.	—	—	— Famp. à Hazeb.	—	—

— M. le directeur général des musées nationaux a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de dimanche 26 novembre, les galeries supérieures du Louvre (comprnant les salles des Antiques, des objets du moyen âge et de la Renaissance et de la collect on égyptienne), seront ouvertes pour l'étude tous les jours de la semaine (excepté le dimanche et le lundi), et pour les visiteurs tous les dimanches et jours de fêtes.

— M. le directeur général des musées nationaux a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de dimanche 26 novembre, les galeries supérieures du Louvre (comprnant les salles des Antiques, des objets du moyen âge et de la Renaissance et de la collect on égyptienne), seront ouvertes pour l'étude tous les jours de la semaine (excepté le dimanche et le lundi), et pour les visiteurs tous les dimanches et jours de fêtes.

